



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 38002

Texte de la question

M. Jean-Marie Bockel souhaiterait attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des médecins rhumatologues qui pratiquent des examens radiologiques. Actuellement, un rhumatologue sur deux accomplit lui-même des radiodiagnostic, ce qui présente des avantages pour le patient en termes de rapidité et de confort médical. Or cette pratique serait aujourd'hui remise en cause par un projet de la CNAM. Il lui demande de bien vouloir préciser quel éclairage elle entend donner à ce projet.

Texte de la réponse

La Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés avait envisagé de réserver l'utilisation de la lettre-clé Z aux radiologues, radiothérapeutes ainsi qu'aux cardiologues et chirurgiens pour certaines de leurs activités (angiographie et angioplastie notamment). Il n'entre pas dans les projets du Gouvernement de réserver la réalisation des actes de radiographie aux seuls radiologues.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Bockel](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38002

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6780

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4540